

COMPTE RENDU
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
28 février 2019 à 20h30

L'an deux mille dix-neuf, le 28 février, le Conseil Municipal de la Commune de Tréminis, s'est réuni, sur la convocation de Frédéric AUBERT, Maire, du 21 février 2019.

Présent-e-s : Frédéric Aubert, Jacqueline Bonnet, Jean-Pierre Filiâtre, Anne-Marie Fitoussi, Claude Morin, Hervé Robin, Agnès Vallon.

Procurations : Frédéric Melmoux a donné procuration à Hervé Robin

Absent-e-s : Christelle Empeiraire, Françoise Laurent

Secrétaire de séance : Hervé Robin

La séance est ouverte à 20h35

Approbation du compte-rendu de la séance du 15 janvier 2019-

Monsieur Le Maire demande que soit apportée une précision concernant le projet de Route de la Mautira L'interdiction de circuler sur la voie communale du village du Serre serait exclusive aux gros engins Adopté à l'unanimité

1/ Salle des fêtes – Choix d'un bureau d'étude

Monsieur Le Maire présente 4 propositions financières pour le suivi des travaux de la Salle des Fêtes destinés à créer un espace dédié aux associations/médiathèque intercommunale/accueil du midi pour les scolaires et éventuellement salle de réunion de la Mairie.

Les propositions s'élèvent à :

- 4000€
- 4925€
- 4464€
- 5112€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de retenir la proposition la moins disante, soit 4000€. M. Patrice Carle, Architecte, sera donc chargé de l'élaboration de l'avant -projet, de la consultation des entreprises, ainsi que du suivi des travaux.

Adopté à l'unanimité

2/ Rénovation énergétique des logements communaux. Choix de l'entreprise et demande de subvention

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le diagnostic énergétique réalisé par l'Ageden relatif à la rénovation énergétique des logements communaux situés dans le bâtiment de la mairie.

Ce diagnostic préconise en priorité, le remplacement des menuiseries des appartements.

Ce projet peut bénéficier du soutien financier du programme TEPOS (Territoire à énergie positive) porté par la Communauté de Communes du Trièves et du Département de l'Isère.

Monsieur le Maire présente 2 devis : compte tenu des performances énergétiques des menuiseries proposées et des tarifs, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de faire le choix de l'entreprise qui réalisera les travaux et de solliciter le concours financier du Département et au titre du programme Tepos

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membre présents

- Approuve le projet,
- Retient le devis de l'entreprise G'Renov s'élevant à 8456.90€ HT,
- Charge et autorise M. Le Maire à solliciter les subventions auprès du Département de l'Isère et du programme TEPOS,
- Charge et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents qui se rapportent à cette opération.

3/ Projet d'acquisition d'un bâtiment et d'un terrain par la Commune

Monsieur Le Maire, présente la proposition faite par les propriétaires d'une partie de la parcelle cadastré section A n°957 et du bâtiment qu'elle supporte.

Après délibération, Le Conseil Municipal refuse cette offre à l'unanimité des membres présents.

4/ Demande d'acquisition d'un terrain communal

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande d'acquisition des parcelles communales cadastrées section B n° 401 et 406 pour une surface totale de 8529m²

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'offre financière.

Après discussion, Le Conseil Municipal, considère la proposition financière insuffisante et refuse la vente à l'unanimité des membres présents.

5/ Retrait de la mise en œuvre du régime indemnitaire Complément Individuel Annuel

Monsieur Le Maire rappelle La délibération du Conseil Municipal adoptée en séance du 23 novembre 2018 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire Complément Individuel Annuel.

Monsieur Le Maire donne lecture du Courrier des services de contrôle de la légalité de la Préfecture :

- considérant que le montant voté est trop bas pour permettre d'apprécier l'engagement professionnel des agents alors qu'il s'agit de l'objectif de ce complément indemnitaire, et que ce montant doit être variable et non fixe, Il est demandé que cette délibération soit retirée.

Une nouvelle délibération devra être adoptée, conformément aux observations formulées.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide de retirer la délibération N°75CM20181123.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 28 mars et sera consacré aux votes des comptes de gestion, comptes administratifs, et budgets primitifs.

La Commune adhèrera à la SACEM sur la base d'un forfait annuel, permettant l'organisation de plusieurs événements, à un coût plus avantageux.

Fournil : Projet de travaux de rénovation – les postes de dépenses et chiffrages prévisionnels sont présentés. Une réunion sur place sera organisée très rapidement pour préciser et retenir les travaux à réaliser en priorité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H15